

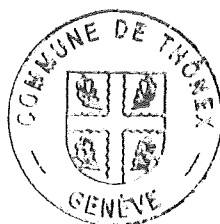
En conformité de l'article 15 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, les membres du conseil municipal de la commune de Thônex sont convoqués en séance ordinaire

Le mardi 3 novembre à 20h00

Salle polyvalente de l'école du Bois-des-Arts

ordre du jour – discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020
2. Communications du bureau du conseil municipal
3. Communications du conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Désignation des présidents et vice-présidents des locaux de votes pour 2021 (DM-20-05)
6. Pétition déposée par les habitants du chemin de la Mousse ayant pour intitulé « Création d'un ghetto à Thônex. Les résidents du chemin de la Mousse sont-ils des oubliés »
7. Fondation communale pour le logement – approbation des comptes 2019 (DA-20-04)
8. Demande d'un crédit de CHF 278'000.- en vue de l'acquisition de nouveaux abribus (DA-20-05)
9. Demande d'un crédit de CHF 1'550'000.- en vue de la réfection du restaurant le Nautica (DA-20-06)
10. Motion déposée par le groupe UDC « Aidons les associations communales » (MM-20-03)
11. Motion déposée par le groupe PLR « De la fraîcheur à la route de Genève » (MM-20-04)
12. Proposition du Conseil administratif
13. Questions écrites
14. Propositions individuelles



Thônex, le 27 octobre 2020/cck

Heidi Tercier
Présidente du conseil
Municipal 2020-2021